



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pommes

Question écrite n° 26629

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les préoccupations des producteurs de pommes à l'approche de la récolte 2003. La France est le premier exportateur mondial de pommes. Les producteurs de fruits tirent leur revenu du marché. Le maintien et le développement des marchés à l'outre-mer en début de campagne sont primordiaux pour l'équilibre du marché. La quasi-disparition du régime des restitutions européennes, la faiblesse du dollar par rapport à l'euro, la suppression des plans de campagne dans le budget de l'ONIFLHOR pénalisent fortement les producteurs de pommes françaises. Ces professionnels souhaitent le maintien d'un dispositif d'appui aux exportations maritimes, pour garantir les courants d'exportation dans un marché très concurrentiel. Aussi, elle lui demande quelles dispositions sont prévues pour soutenir cette filière agricole, qui représente 6 000 exploitations et près de 50 000 emplois.

Texte de la réponse

Les caractéristiques particulières des pommes françaises de la campagne en cours (petit calibre, faible coloration) et la présence plus massive de pommes en provenance de l'hémisphère sud ont suscité l'inquiétude dans la filière, que ce soit pour l'écoulement des produits français sur le marché intérieur ou à l'export qui constitue un débouché important. Dès que les premières difficultés sont apparues, des réunions de travail avec les professionnels du secteur ont été organisées. Une première aide de 250 000 euros a été débloquée pour aider les projets d'exportations et ce malgré les actuelles contraintes budgétaires. En amont de cette aide débloquée en urgence, le secteur de la pomme ainsi que celui du kiwi ont pu bénéficier d'une aide de la Communauté européenne et de l'État dans le cadre du programme de promotion PROMEUROP 2003-2006. L'aide globale pour ce projet présenté par l'interprofession, plus de 19,5 millions d'euros sur trois ans est d'un montant encore jamais atteint. Par ailleurs, le programme de promotion « pomme » sur les pays tiers EUROFEL vient d'être renouvelé pour trois ans par la Commission, à hauteur de près de 3 millions d'euros dont 2,1 millions d'euros débloqués par les pouvoirs publics. Ce type de soutien à la promotion des produits est de nature à favoriser la consommation et à prévenir les difficultés du marché. Depuis, en fonction des variétés, on constate une évolution satisfaisante. Il convient toutefois de rester vigilant sur l'évolution de cette campagne. Un travail approfondi de réflexion sur l'avenir de la filière fruits et légumes est en cours dans le cadre d'un audit approfondi auquel participe l'ensemble des partenaires. Sur cette base, une concertation avec l'ensemble des professionnels de la filière se mettra en place afin d'identifier avec eux les priorités sur lesquelles la dynamique de ce secteur réclame que soit concentrés les efforts.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26629

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7927

Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4674